





# Bordereau de signature

## ARR2017\_0073



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/05/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/05/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-05-11)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

ARR2017\_0073

## ARRETÉ

**OBJET: ARRETE AUTORISANT L'EQUIPE DE COORDINATION UNSS DU COLLEGE DE L'ARCHE GUEDON DE TORCY, A ORGANISER LE MERCREDI 7 JUIN 2017, UN TRIATHLON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES DIFFERENTES COMMUNAUTES EDUCATIVES DES COLLEGES DE MARNE LA VALLEE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NOISIEL.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le code de la route en ses articles R.411-29 à R.411-32,

VU le code du sport en ses articles R.331-6 à R.331-17,

VU la demande formulée le 28 avril 2017 par l'équipe de coordination UNSS du collège de l'Arche Guédon de Torcy, sollicitant l'autorisation d'organiser un triathlon des associations sportives des différentes communautés éducatives des collèges de Marne-la-Vallée,

**CONSIDERANT** que l'équipe de coordination UNSS du collège de l'Arche Guédon de Torcy, en partenariat avec les différentes communautés éducatives des collèges de Marne-la-Vallée, a prévu d'organiser, le mercredi 7 juin 2017, un triathlon des associations sportives,

**CONSIDERANT** que les différentes activités programmées sur le territoire de la ville de Noisiel sont :

- Slack line sur herbe et sur eau,
- Bike and run.

**CONSIDERANT** que la manifestation se déroulera de 10h à 15h,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et ordre),

**CONSIDERANT** que le parcours proposé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique sur le territoire de la commune de Noisiel,

1/3



Suite de l'arrêté N°2017\_ 0 073

Autorisant l'équipe de coordination UNSS du collège de l'Arche Guédon de Torcy, à organiser le mercredi 7 juin 2017, un triathlon des associations sportives des différentes communautés éducatives des collèges de Marne-la-Vallée, sur le territoire de la commune de Noisiel.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'équipe de coordination UNSS du collège de l'Arche Guédon de Torcy, est autorisée à organiser un triathlon des associations sportives des différentes communautés éducatives des collèges de Marne-la-Vallée,

**ARTICLE 2 :** les participants sont autorisés à emprunter les voies suivantes :

- promenade des bords de Marne du Parc de Noisiel de la limite communale de Torcy jusqu'à la limite communale de Champs sur Marne,

**ARTICLE 3 :** l'organisateur veillera à respecter la réglementation en vigueur afin d'assurer la sécurité de la manifestation sportive.

**ARTICLE 4 :** la sécurité des participants et des tiers étant assurée par l'organisateur, la responsabilité de la commune ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'accidents ou d'incidents survenant du fait de l'organisation de la manifestation autorisée par le présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** les organisateurs doivent être munis du présent arrêté pendant tout le temps de la manifestation qu'il autorise.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- M. le Coordinateur UNSS du collège de l'Arche Guédon de Torcy,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Directeur de la DDT,
- M. le Maire-adjoint délégué aux travaux, et à la tranquillité publique,
- M. le Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme, aux transports et à l'environnement,
- M. le Conseiller Délégué aux activités sportives,
- M. le Directeur Général des Services,
- Le service des Sports,
- Le service Patrimoine
- La Police Municipale,
- Les services Techniques, (voirie, espaces verts),
- Le service Urbanisme.

Ils sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2017\_ 0073

Autorisant l'équipe de coordination UNSS du collège de l'Arche Guédon de Torcy, à organiser le mercredi 7 juin 2017, un triathlon des associations sportives des différentes communautés éducatives des collèges de Marne-la-Vallée, sur le territoire de la commune de Noisiel.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'état et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 5 - MAI 2017



Le Maire,

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	11 MAI 2017
Affiché le	11 MAI 2017
Notifié le	12 MAI 2017
Publié le	11 MAI 2017

3/3

